ville de
frouard

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2026 à 11h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de FROUARD, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur William GRAFF, Maire.

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC – Mme LAPORTE – M. DORVAUX Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU Mme MARCHAL – M. DETHOREY – Mme NOEL – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – Mme KAPLAN M. THIEBAUX – Mme LEMERLE-BINET – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER – Mme COPPA M. LEBOEUF – Mme BRIARD – M. DUTHIEUW

Date de la convocation :	23 mars 2026
Date d'affichage :	31 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	29
Secrétaire de séance :	Madame Marie NOEL

Monsieur Pascal BARTOSIK fait l'appel des membres présents et vérifie le quorum et aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour :

N° 2026/8 Election du Maire
N° 2026/9 Fixation du nombre d'adjoints au maire
N° 2026/10 Election des adjoints au maire

1/ Désignation du secrétaire de séance

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Marie NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/8

Objet :
ELECTION DU MAIRE

Intervention de Monsieur Pascal BARTOSIK

Mesdames et Messieurs,

Je tiens avant toute chose, saluer votre désir d'engagement. Le suffrage universel vous a confiés une responsabilité exigeante. Vous êtes désormais les premiers visages de la République pour les 6500 frouardais. C'est cette assemblée qui, au travers de ces décisions, va devoir répondre aux besoins de la population dans ses revendications du quotidien comme dans l'élaboration des fondations de la ville de demain.

Quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, nous sommes toujours les héritiers d'une situation qui a été le fruit de choix locaux ou de conséquences nationales voire internationales. En 2020, la covid, puis la guerre en Ukraine deux ans plus tard, ont profondément et durablement marqués le mandat. La municipalité a répondu présente. Tant dans la protection des plus vulnérables que dans l'accueil des déplacés. L'équipe d'alors s'est soudée autour de la colonne vertébrale que sont les valeurs et les principes qui fondent l'action humaniste et toute la continuité du mandat s'est faite dans ce sillon. Avec un engagement sans faille, dans le respect des lois, des procédures et des institutions, avec une droiture remarquable, refusant la géométrie variable, le mensonge, le clientélisme.

De la scolarité des 600 enfants de primaire, à la gestion de nos espaces publics, du portage quotidien de repas aux plus dépendants à l'administration du syndicat du stade, de l'accueil de nos partenaires allemands à la promotion de notre patrimoine, des petits évènements aux grands festivals, la municipalité a répondu présente. Les élus ont multiplié les initiatives et les ont rendues possibles en revêtant des gants ou des gilets fluorescents pour mettre en œuvre des barrières ou sécuriser les actions, à 5 heures du matin, les dimanches avec constance et dévouement.

Parce que les orientations étaient claires et nos objectifs partagés, nous avons entrainé avec nous toutes les parties prenantes du projet de ville. En tout premier lieu les agents, dont je tiens à saluer l'engagement. Les autres partenaires, associatifs et institutionnels, les investisseurs privés comme les entreprises locales, ont humainement et financièrement soutenu les projets structurants. Ils sont les contributeurs actifs de la ville d'aujourd'hui et, à ce titre, je les en remercie.

Voici venu le moment de prendre ses responsabilités. C'est le moment de mettre en œuvre les promesses faites. C'est le moment d'assumer et cela va commencer par un cycle rapide et intense de réunions budgétaires. J'avais souhaité laisser la main à la nouvelle assemblée de présenter son débat d'orientations budgétaires et de voter ensuite son budget. Pour faire simple, traduire son programme en actes.

Je vais donc vous confier Madame Bouquet, en qualité de doyenne de cette assemblée, le soin de procéder à la mise en œuvre de la constitution de l'exécutif.
Merci

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK qui, après l'appel nominal, a déclaré le nouveau conseil municipal installé.

Madame Chantal BOUQUET, la plus âgée des membres du conseil municipal prend la présidence.
Le conseil choisit Madame Marie NOEL comme secrétaire de séance.

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122/4, L.2122/7 et L.2122/8 du Code Général des

Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles du Code.

A l'appel des candidatures, Monsieur William GRAFF s'est déclaré comme candidat.

Le dépouillement du vote donne le résultat ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 29
- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral 7
- suffrages exprimés..... 22
- Majorité absolue..... 15

Monsieur William GRAFF, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026/9

Objet :
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Considérant les résultats des élections municipales en date du 22 mars 2026,
En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,
le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés
(7 abstentions : M. BARTOSIK, Mme DAPREMONT GUIDET, M. BECKER, Mme COPPA, M. LEBOEUF, Mme BRIARD, M. DUTHIEUW) :

- DECIDE la création de 6 postes d'adjoints,
- PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection, qui se fera conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2, c'est-à-dire au scrutin de liste.

DELIBERATION N° 2026/10

Objet :
ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Cette liste est paritaire, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Liste des adjoints proposés : Madame Odile PIODI, Monsieur Julien VOLPE, Madame Chantal BOUQUET, Monsieur Eddy BAJIC, Madame Karine LAPORTE, Monsieur Alexis DORVAUX.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote, à l'appel de leur nom.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Proclamation des résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 7
- nombre de suffrages exprimés : 22
- majorité requise : 15

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1er adjoint	Madame Odile PIODI
2ème adjoint	Monsieur Julien VOLPE
3ème adjoint	Madame Chantal BOUQUET
4ème adjoint	Monsieur Eddy BAJIC
5ème adjoint	Madame Karine LAPORTE
6ème adjoint	Monsieur Alexis DORVAUX

Lecture est faite de la charte de l'élu local à tous les élus.

Monsieur BARTOSIK souhaite connaître les périmètres d'actions octroyés aux adjoints, ce qui permet de positionner les axes sur lesquels vous allez fortement ancrer votre politique.

Présentation des délégations des adjoints et conseillers délégués par Monsieur GRAFF :

Monsieur Alexandre DETHOREY, conseiller délégué de Monsieur GRAFF en ce qui concerne la stratégie sécuritaire, le développement et les ressources de la ville

Madame Odile PIODI :
adjointe au développement économique, aménagement et entretien de la ville avec 3 conseillers délégués :
Monsieur Philippe BOUQUET, Monsieur Jean-François MILLARD et Monsieur DEPARDIEU

Monsieur Julien VOLPE :
adjoint à l'administration générale et à la stratégie d'aménagement de la ville

Madame Chantal BOUQUET :
adjointe aux affaires sociales, santé, personnes âgées, handicap et solidarité avec 2 conseillers déléguées :
Madame Alexandra CHRANIOTIS et Madame Séverine MARMOY

Monsieur Eddy BAJIC :
adjoint aux finances et à la transformation numérique avec 1 conseiller délégué : Monsieur Hervé CHARRETTE

Madame Karine LAPORTE :
adjointe à la vie associative, culturelle et aux manifestations municipales avec 1 conseillère municipale : Madame Christelle MARCHAL

Monsieur Alexis DORVAUX :
adjoint à l'éducation, enfance-jeunesse, famille et sport avec 1 conseillère déléguée : Madame Isabelle CLEMENT

Intervention de Monsieur William GRAFF

Tout d'abord, je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements à tous les Frouardais(ses) qui m'ont choisi comme Maire de notre commune. Une fonction qui m'honore et m'engage pour les 6 années à venir.

A cet instant, au-delà de cette confiance, je souhaite être le Maire de tous les Frouardais, quelque soient leurs engagements, leurs convictions et leur vote. Mon équipe et moi-même, nous serons proches de vous, au plus près de vous, dans vos quartiers, dans notre Ville.

Je tiens aussi à rassurer le personnel dans mon engagement à vos côtés, mais aussi les Associations, les commerçants, les Jeunes et les Séniors.

Par la pensée, je souhaite rendre hommage à ceux qui ont fait ce que je suis aujourd'hui : à mes parents, surtout à ma maman qui m'a tout donné et ma sœur qui est là aujourd'hui parmi nous.

J'en profite aussi pour dire que rien n'est écrit, mais tout s'écrit et qu'il faut savoir oser.

Je voudrais aussi remercier Claude Wild qui, en sa qualité d'ancien Maire de Frouard, a su durant son mandat me tendre la main.

Je tends de mon côté, aujourd'hui, la mienne à l'opposition.
Je tiens à remercier Monsieur Bartosik, Maire sortant, pour l'organisation de ce moment républicain.

Je veux être digne pour réussir pour nous tous et pour que Frouard aille plus loin.
Je vous remercie.

Monsieur BARTOSIK :
« Evidemment, vous pouvez absolument compter sur l'engagement, tel qu'il a toujours été jusqu'à présent des personnes expérimentées qui sont ici dans cette assemblée, et je fais allusion à l'équipe qui maintenant fait partie de l'opposition.
Une opposition, cela ne veut pas dire grand-chose et on ne s'est jamais inscrit jusqu'alors dans un principe qui était celui d'aller à l'encontre de quoi que ce soit. Je souhaite que vous ayez tous conscience que nous travaillerons toujours comme nous l'avons fait, en essayant d'être le plus constructif possible, en partageant avec vous les orientations comme nous les envisagerions et en essayant de toujours tout faire pour que la ville de Frouard sorte grandie avec cette nouvelle assemblée ».

La séance est clôturée à 12h30.

Vu,
Le Maire,

William GRAFF

La secrétaire de séance,

Marie NOEL